

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX
Le 2 décembre 2022 Le 12 décembre 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : *Etaient présents :*

Le 16 décembre 2022

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, DAUSSE, DORÉ,
FERY, LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DEGUSSEAU, DUTHILLEUL,
FAUDOT, LE MASSON, LESUEUR, MORAND,
MORTREUX, RICHEL, SAINT-MARTIN.

Présents : 22

Votants : 27

Absents excusés :

Madame	COLLET	(pouvoir à D.MORAND)
Madame	HOCHET	(pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Madame	LOUBET	(pouvoir à M.BENKHADDA)
Monsieur	LEBOURGEOIS	(pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	SIMON	(pouvoir à G.LE MASSON)

François DEGUSSEAU a été élu secrétaire

OBJET : FINANCES : AVANCES SUR SUBVENTIONS

VU l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2022

CONSIDÉRANT qu'en début d'exercice il est nécessaire de permettre au CCAS, à l'AJBO et à LCBO de fonctionner dans les conditions habituelles,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que des avances sur les **subventions 2023** limitées à 25 % du montant de la subvention allouée au titre de l'exercice 2022 seront versées à :

- AJBO pour un montant de 55 200 €
- CCAS pour un montant de 5 750 €
- LCBO pour un montant de 20 325 €

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : 16 décembre 2022

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 16 décembre 2022

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN